Nº 194

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 1967

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cashin, du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, présente le septième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 10 janvier 1967, le Comité a complété son étude du Bill C-252, Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes, et est convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Que le paragraphe (1) de l'article 3 du bill soit modifié par le retranchement des mots «au Canada» à la ligne 2 de la page 3.

Que l'article 3 du bill soit aussi modifié par le retranchement de son paragraphe (2) à la page 3 et son remplacement par ce qui suit:

- «(2) Aucune dépense faite par une corporation pour la recherche et le développement scientifiques ne doit être prise en compte pour les objets de toute disposition de la présente Loi à moins que le Ministre, se fondant sur les renseignements qui lui sont présentés en conformité de la présente Loi et les autres renseignements qu'il considère pertinents, ne soit convaincu que la recherche et le développement scientifiques pour lesquels la dépense a été faite profiteront vraisemblablement au Canada s'ils sont couronnés de succès et, si le Ministre n'en est pas convaincu,
- a) aucun montant payé à la corporation relativement à cette recherche et ce développement scientifiques, ni